RAPPORT

SUR L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE EN 1985

par Jean FAVIER

Membre de l'Institut

Directeur général des Archives de France

PARIS

Archives nationales

1986

RAPPORT

SUR L'ACTIVITÉ
DE LA DIRECTION
DES ARCHIVES DE FRANCE
EN 1985

RAPPORT
SUR L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE EN 1985

par Jean FAVIER

Membre de l'Institut

Directeur général des Archives de France

PARIS

Archives nationales

1986

ISBN 2-86000-122-0
© Archives nationales

Deux activités fondamentales ont marqué l'année 1985, l'une de réflexion et de mise en ordre, l'autre d'équipement.

D'une part, tirant à la fois les conséquences des dispositions législatives sur la décentralisation et celles des évolutions technologiques, on a accentué l'effort de modernisation et d'adaptation des textes réglementaires et méthodologiques qui encadrent l'activité des services d'archives. C'est ainsi qu'a été préparée la publication de nouveaux textes réglementaires, qui remplaceront en les allégeant les dispositions rendues caduques par le changement de statut des services départementaux : il s'agit là d'assurer, dans le respect des lois qui régissent ce domaine d'activité public, l'équilibre des pouvoirs et des responsabilités de l'État comme des collectivités territoriales. En outre, des textes plus proprement archivistiques ont été élaborés conjointement par la Chancellerie et le ministère de la Culture pour donner au traitement des archives judiciaires les cadres de classement et les tableaux d'élimination et d'échantillonnage qu'imposent l'intérêt et la masse de ces archives. De même a-t-on poursuivi, en pleine conscience des difficultés de l'entreprise, la mise au point du thésaurus nécessaire pour le traitement informatique des versements contemporains.

D'autre part, la modernisation matérielle s'est poursuivie, favorisée par un effort très sensible de l'État et des collectivités territoriales en matière d'équipement. L'ouverture du chantier du CARAN, le rapide avancement de celui d'Aix, la préparation de l'entreprise de Roubaix, l'activité d'une vingtaine de chantiers à travers les départements, tout cela représente pour ceux qui ont eu à conduire de telles opérations une tâche considérable mais un espoir à la mesure des ambitions. Bien sûr, les dépôts d'archives ne seront jamais que des tonneaux sans fond, et les plus vastes seront un jour saturés. Mais nous savons que la seule réplique à la marée montante des documents engendrés par le monde contemporain est de mener de front la modernisation des équipements et celle des méthodes et traitements. On peut espérer que l'année 1985 ait été à cet égard féconde.

MOYENS

1. BUDGET.

Dans une croissance budgétaire qui est cependant loin de répondre à tous les besoins des différents services d'archives, on a noté en 1985 un accroissement des crédits d'intervention, de l'enveloppe recherche et des crédits afférant à l'achat des documents, à l'aide aux associations et à la publication d'instruments de recherche, ainsi que l'augmentation substantielle des crédits d'investissement grâce auxquels on a pu assurer le lancement ou la continuité d'opérations à l'échelle nationale, comme le Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (CARAN) et le Centre des archives d'outre-mer à Aix-en-Provence (CADOM), sans compter l'achèvement de la deuxième unité de la Cité des archives contemporaines à Fontainebleau. La dotation permettant de subventionner les équipements dans les départements a également connu une certaine croissance.

On constate en revanche la stagnation, voire la régression des effectifs des personnels de l'État, stagnation que compense pour le moment un accroissement des effectifs du personnel départemental.

Le budget global de la direction des Archives de France s'est établi pour 1985 à 206,3 millions F, pour 165,773 millions F en 1984. Pour une vue d'ensemble des moyens mis à la disposition des Archives, il convient d'ajouter quelque 48 millions F votés par les conseils généraux pour le fonctionnement des services et 80 millions F inscrits aux budgets départementaux pour la construction de nouveaux bâtiments.

En ce qui concerne le budget de l'État, les crédits d'équipement se répartissent ainsi :

— Archives nationales : 62 millions F (contre 28 en 1984). Ces crédits sont essentiellement destinés au financement du CARAN, à l'achèvement de la Cité de Fontainebleau et du Centre des archives d'outre-mer, à Aix-en-Provence, ainsi qu'au lancement de l'opération de Roubaix.

— Subventions pour les Archives départementales : 16 millions F (pour 13 millions F en 1984). Neuf régions ont bénéficié de ces subventions : Auvergne (1,25 million F), Bretagne (2 millions F), Centre (2 millions F), Champagne - Ardenne (2,5 millions F), Franche-Comté (1,5 million F), Ile-de-France (3 millions F), Pays de la Loire (1,5 million F), Provence - Alpes - Côte-d'Azur (0,75 million F), Rhône - Alpes (1,5 million F);
— Enveloppe recherche : 1,2 million F (pour 0,54 million F en 1984).

Au titre des crédits de fonctionnement, le budget de 1985 consacre aux Archives 127,129 millions F (pour 124,233 en 1984), cette somme étant ainsi répartie :

— Personnel : 97,9 millions F;
— Matériel : 15,3 millions F;
— Enveloppe recherche : 1 million F;
— Subventions diverses : 10,9 millions F;
— Achat de documents : 1,9 million F.

2. PERSONNEL.

Le personnel des services nationaux et départementaux a été en 1985 de 1 974 personnes, dont 987 agents de l'État. Ces chiffres traduisent évidemment la politique générale de diminution des effectifs de la Fonction publique d'État décidée par le Gouvernement. Il convient de souligner ici les difficultés liées à la création de nouveaux services, comme ceux de Fontainebleau, d'Aix-en-Provence ou de Roubaix, dans un contexte général de diminution des effectifs. Ajoutons que le blocage des recrutements rend particulièrement délicat le problème posé par la disponibilité ou le détachement des agents appelés temporairement à une autre fonction : la direction des Archives de France comptait 43 agents en disponibilité ou en détachement en 1985, et il faut bien joindre à ce chiffre, pour une exacte appréciation des moyens dont disposent les services, le fait que 54 agents ont choisi de travailler à temps partiel.

Nombreux ont été les concours ouverts pour pourvoir à des vacances ou assurer la promotion du personnel : examen professionnel et concours pour le personnel ouvrier, concours internes pour le personnel de magasinage, examen professionnel pour les agents techniques de bureau, sans oublier, bien évidemment, l'examen de fin de stage des conservateurs.

La formation continue a bénéficié à 277 stagiaires (pour 350 l'année précédente) pour un total de 7 328 heures de formation (contre 7 176 l'année précédente). Les crédits affectés à la formation continue ont été de 0,688 million F, avec 0,267 de crédits de fonctionnement. La somme globale consacrée à la formation continue représente donc 0,81 de la masse salariale, comme en 1984.

La formation associe des stages traditionnels (instruments de recherche et préparation aux concours) à des stages portant sur les technologies et les missions nouvelles : informatique, bureautique, archives du Monde du travail. La formation continue s'exerce soit par des stages nationaux, soit par des stages spécifiques régionaux encore plus nombreux. La part prise dans ces actions par les initiatives des directions régionales des affaires culturelles tend à croître, de même que celle des stages ponctuels répondant à des besoins individualisés et à des demandes précises.

3. BÂTIMENTS.

Les Archives nationales ont connu d'importants travaux en 1985. Tout d'abord, la modernisation du quadrilatère de Soubise-Rohan, laquelle inclut la construction du Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales, a été avancée sur plusieurs plans. On sait que la construction du CARAN n'était possible qu'à la condition d'un relogement décent de l'atelier de reliure et de restauration et des collections conservées depuis plus d'un demi-siècle dans le bâtiment H. Il convenait d'autre part d'assurer, avant la construction du bâtiment principal qui s'élévera sur la rue des Quatre-Fils, les liaisons techniques — aussi bien pour l'acheminement des fluides que pour la circulation des personnes et des documents — entre le CARAN et les autres parties des Archives nationales. C'est dans cette perspective que l'on a poussé fort avant le maillage des galeries, maillage qui offrira la possibilité d'une circulation entièrement souterraine entre l'ensemble des bâtiments et des dépôts des Archives nationales. L'implantation d'ascenseurs est l'un des éléments de cette infrastructure, et répond de surcroît au vœu souvent formulé par le personnel. Quant à la réinstallation de l'atelier et des dépôts supprimés pour construire le CARAN, elle a été assurée dans les meilleures conditions par une rénovation complète du rez-de-chaussée des grands dépôts construits sous Louis-Philippe et Napoléon III sans grand souci de l'efficacité et du gain de place. Après réfection du gros-œuvre, ces locaux, dont l'insalubrité et l'incommodité étaient notoires aux Archives nationales, ont pu recevoir l'atelier de restauration sur deux niveaux dans la partie Louis-Philippe et un magasin entièrement neuf dans la partie Napoléon III. Cette double opération a permis de mettre en place les nouveaux équipements d'un atelier de restauration à la mesure des besoins des Archives nationales, équipement qui s'est complété par la mise en œuvre d'un système informatisé de détermination des fibres nécessaires pour la reconstitution automatique des papiers gravement endommagés. Elle a, d'autre part, permis de surpasser de six à dix kilomètres le rayonnage disponible dans le rez-de-chaussée des grands dépôts. Il convient de rappeler ici que l'enjeu de cette opération était de maintenir à Paris, malgré la destruction du bâtiment H, les archives du XIXe siècle que les chercheurs ont accoutumé de trouver aux Archives nationales.

Dans le même temps, d'importants travaux de sécurité ont été réalisés dans l'ensemble des bâtiments du quadrilatère de Soubise-Rohan, cependant que des travaux de gros entretien étaient menés de divers côtés. On retiendra notamment la réfection de la toiture des grands dépôts et de celle de l'hôtel de Rohan, ainsi que la reconstitution du pignon sud, dont l'urgence s'imposait avant la construction du CARAN et qui achèvera ainsi une entreprise commencée voici plus d'un siècle. Compte tenu de l'insalubrité du bâtiment H, la totalité des documents transférés vers le nouveau dépôt a été désinfectée, grâce à la location de deux autoclaves à grande capacité. L'ensemble de cette opération aurait été impossible sans une suspension des communications, si l'on n'avait implanté pour quelques années un bâtiment provisoire dans la cour des Marronniers. La réutilisation de ce dépôt provisoire est déjà prévue sur le terrain de Fontainebleau.

Dans le même temps, la procédure de construction du Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales progressait normalement. L'avant-projet définitif était approuvé en février 1985, et la sélection des entreprises appelées à participer à l'opération était achevée en décembre.

La deuxième grande opération d'équipement pour les Archives nationales est évidemment la construction de la deuxième unité du Centre des archives d'outre-mer à Aix-en-Provence. On sait que cette unité doit recevoir en 1986 la totalité des documents jusqu'ici conservés, dans les mauvaises conditions matérielles qu'ont souvent déplorées les chercheurs, dans le dépôt de la rue Oudinot. À la fin de 1985, trois étages du nouveau dépôt étaient équipés, les deux derniers étant en cours d'aménagement. Le calendrier semblait donc pouvoir être respecté, qui prévoyait le déménagement pour l'été de 1986.

À Roubaix, l'établissement du premier Centre d'archives du monde du travail est en bonne voie. L'architecte a été désigné par concours, et de nombreuses réunions de travail ont permis d'harmoniser les points de vue des différentes parties intéressées : l'État, la région, le département et la ville.

En ce qui concerne les Archives départementales, la loi du 23 juillet 1983 prévoyait le transfert du financement des bâtiments d'archives aux régions, aux départements et aux communes, mais le principe avait été admis du maintien des types de subvention actuels pendant les années 1985 et 1986. Le Parlement, en décembre 1985, et à l'occasion du vote de la loi de finances du 9 janvier 1986, a réinscrit, par dérogation, au budget du ministère de la Culture les crédits d'équipement relatifs aux Archives et destinés à financer les constructions ou l'extension de bâtiments appartenant aux collectivités territoriales. Dans ces conditions, on voit se dénouer d'une nouvelle manière la situation relativement difficile créée en 1984 par la multiplication de nouveaux projets, présentés d'urgence avant que ne cessât le système des subventions spécifiques.

Des travaux de construction ont été poursuivis en 1985 dans dix départements qui avaient déjà bénéficié de l'aide de l'État au cours des années précédentes : Allier, Ardennes, Ariège, Doubs, Haute-Garonne, Gironde, Nièvre, Rhône, Seine-Maritime et Guadeloupe. On a vu l'achèvement des nouveaux bâtiments de l'Ariège, de la Gironde, de Lot-et-Garonne, de la Haute-Vienne, du Val-d'Oise et de la Guyane. Le dépôt annexe de Paris à Villemoisson et le bâtiment nouveau des Archives départementales de la Haute-Vienne ont été inaugurés. Huit départements ont vu commencer des travaux de construction ou d'extension : Aube, Cantal, Cher, Côtes-du-Nord, Loire, Loiret, Maine-et-Loire et Savoie.

Des dossiers techniques de construction, d'aménagement ou d'extension ont été mis au point pour onze départements : Ain, Côte-d'Or, Dordogne, Finistère, Indre-et-Loire, Haute-Loire, Lot, Lozère, Nord, Puy-de-Dôme et Vosges. Il est permis de penser que les nouvelles perspectives de financement de ces constructions conduiront à une meilleure répartition dans le temps d'initiatives toujours heureuses mais auxquelles une trop grande concentration en l'espace de deux ans n'a pas permis de répondre raisonnablement dans les limites du budget de l'État.

Cela dit, il reste que neuf dépôts sont entièrement saturés, et que dix autres ne disposent pas des moyens de faire vraiment face aux versements qui se présentent. Le système des annexes, par lequel on a pu, dans une trentaine de départements, remédier quelque peu à cette incapacité, présente toujours, faut-il le rappeler, l'inconvénient d'une surcharge dans le fonctionnement normal du service. Toutes catégories de bâtiments confondues (dépôts principaux, annexes et dépôts d'archives intermédiaires), vingt-et-un services départementaux disposent encore d'un espace libre égal ou supérieur à 30 % du bâtiment. Rappelons cependant les limites de l'interprétation d'une telle statistique : la notion d'espace occupé n'a pas le même sens dans un département nouveau et dans un département dont les archives couvrent un millénaire. Mais, dans une vue raisonnable des perspectives d'accroissement, et compte tenu de la nécessaire pratique des éliminations, il n'est guère que vingt-et-un départements pour lesquels on puisse penser que le dépôt fera face, dans sa situation actuelle, aux besoins de l'année 2000.

L'intérêt manifesté à l'évidence par les collectivités territoriales pour l'équipement de leurs Archives, intérêt dont témoignent les chantiers en cours, laisse cependant penser que la France continuera de répondre à ce besoin. Mais il faudra sans doute rappeler inlassablement que les archives conservées représentent déjà le produit d'éliminations souvent drastiques, que le microfilmage de substitution, dont on connaît les inconvénients, continue de coûter plus cher que la construction de bâtiments neufs, et que la vue selon laquelle l'informatique viendra bientôt diminuer la production d'archives traditionnelles et remédiera ainsi à l'encombrement des dépôts d'archives reste, pour l'instant, du domaine de la fiction.

LES FONDS D'ARCHIVES

1. ARCHIVES PUBLIQUES.

L'ensemble des Archives nationales et départementales s'est enrichi en 1985 de versements correspondant à 64 417 mètres linéaires. Les Archives nationales représentent, sur ce total, 13 479 mètres, dont 12 758 mètres pour la Cité des archives contemporaines de Fontainebleau. On voit que, les dépôts parisiens étant saturés, force est de réserver les quelques possibilités d'accueil qui subsistent pour des fonds plus importants et dont la présence dans une Cité des archives contemporaines serait pour le moins paradoxale, qu'il s'agisse d'un registre du greffe de l'Ordre du Saint-Esprit, de registres de la taille de l'élection de Paris, de minutes notariales comprenant le testament de Victor Hugo ou de papiers complétant des fonds déjà établis dans le quadrilatère de Soubise-Rohan, comme les fonds Suchet, Castries, Clermont-Tonnerre, Ormesson, Brissot ou Gramont. Pour le reste, les versements qui parviennent actuellement aux Archives nationales sont normalement dirigés sur la Cité des archives contemporaines, après traitement par la Section des missions. Il faut noter que la Cité accueille maintenant des documents sur supports magnétiques ou photographiques : trois fichiers du ministère de l'Agriculture, 287 bobines de films, 10 000 microfiches, 7 000 plaques de verre.

Les éliminations réalisées à Fontainebleau, soit 778 mètres en 1985, n'ont évidemment pas compensé les entrées. Cette situation est tout à fait normale, la plupart des entrées étant relativement récentes, compte tenu de la date de mise en service de la Cité. Il conviendra d'attendre encore plusieurs années avant de voir le moment où les éliminations deviendront suffisamment importantes pour venir vraiment en déduction des espaces nécessaires à l'accueil des versements.

Pour supporter cette activité, le nombre des missions permanentes dans les ministères est toujours insuffisant. Outre la Présidence de la République et le Premier ministre, seuls neuf départements ministériels ont une mission permanente, à quoi il faut ajouter la mission du Rectorat de Paris et les services d'archives autonomes contrôlés par la Section dans trois ministères. Un gros effort d'organisation, et un équipement informatique de qualité a cependant permis la rationalisation des liaisons, grâce auxquelles la Section des missions accomplit une tâche considérable. Outre les missions permanentes, des interventions ou missions provisoires ont été menées auprès de nombreux ministères et établissements publics, ainsi qu'auprès de divers organismes demandeurs de conseil en organisation.

L'ensemble des services d'archives départementales a reçu, en 1985, un total de 50 938 mètres linéaires d'archives, dont 47 617 mètres de versements administratifs. Ceci signifie une moyenne départementale de 500 mètres linéaires, mais cette moyenne reflète mal la réalité : les valeurs réelles vont de 4 mètres à 2 200 mètres, dix services ont reçu plus de 1 000 mètres et dix autres moins de 100 mètres. Ceci tient évidemment à la production d'archives dans le département, mais aussi et surtout à la capacité d'accueil du dépôt.

Il faut noter la forte augmentation des versements administratifs — 47 617 mètres, pour 39 623 l'année précédente — et la diminution sensible des dépôts d'archives communales ou hospitalières et des entrées par voies extraordinaires : 5 321 mètres, pour 9 096 l'année précédente.

L'application de la loi de décembre 1970 sur le dépôt aux Archives départementales des archives centenaires des communes de moins de 2 000 habitants a concerné cette année 66 départements, pour 466 communes au total, contre 442 l'année précédente. En fait, il s'agit donc d'une réelle stabilité. Quinze ans après la promulgation de la loi, les opérations de transfert sont achevées dans deux départements et il est encore un département pour lequel elles n'ont pas commencé. Sur l'ensemble de la France, une commune sur deux a actuellement procédé à ce dépôt.

Parmi les versements, on sait la masse que représentent les archives des juridictions et des établissements pénitentiaires. L'encombrement des greffes est une réalité bien connue, et la circulaire diffusée conjointement par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture pour remédier à cet état de fait a été immédiatement appliquée avec une ampleur qui a posé quelques problèmes aux services d'archives. De même l'enquête menée en 1985 sur les archives du cadastre a-t-elle entraîné des versements dans 38 départements.

Il convient de faire ici une observation sur l'incidence inégale de différents textes réglementaires publiés en 1985 sur les archives des juridictions, sur celles des établissements pénitentiaires, sur la conservation des dossiers de permis de conduire, sur les archives du cadastre, sur celles des services extérieurs des affaires maritimes.

2. ARCHIVES PRIVÉES.

Nombreux sont les fonds d'archives entrés dans les collections publiques en 1985 par achat, don ou dation, ou reçus à titre de dépôt.

Aux Archives nationales, il convient tout d'abord de signaler l'achèvement du transfert des archives de l'ancien Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, versées par l'Institut d'histoire du Temps présent conformément à un accord intervenu en 1980. Ces archives, qui représentent 39 mètres linéaires, sont particulièrement substantielles.

Parmi les entrées les plus remarquables, il faut aussi noter un ensemble de 600 lettres reçues par Berryer, les papiers des architectes Le Père, Hittorf et Belanger, d'importants ensembles provenant du fonds de Wendel, du fonds Schneider, etc.

Dans les Archives départementales, on remarque l'entrée aux Archives de la Loire d'une partie des fonds de Creusot-Loire.

3. INFORMATIQUE.

L'effort de réflexion engagé depuis une quinzaine d'années sur les applications informatiques utiles dans les services d'archives commence de porter ses fruits. À cet égard, les présentations de programmes qui ont été faites lors du congrès annuel des Archives tenu à Limoges en septembre 1985 ont bien montré la diversité des services que pouvait rendre, à des niveaux de complexité très différents, le recours à la machine pour le traitement de fonds anciens, de versements contemporains, ou même d'informations techniques nécessaires à la bonne marche des services.

Dans l'attente de la mise à niveau technique des locaux informatiques qui doivent accueillir en 1986 l'ordinateur Bull DPS 7/65 du ministère de la Culture, la Cité des archives contemporaines a continué de fonctionner sur le micro-ordinateur Micral 90-50, auquel se sont adjoints deux micro-ordinateurs Personna 1600 et un micro-ordinateur Bull BM 30. Quant à la Section des missions, son équipement informatique était entièrement relié à l'ordinateur DPS 7/80 du ministère de la Culture, en attendant l'équipement du Centre informatique de la Cité des archives contemporaines à Fontainebleau. L'utilisation du logiciel Texto s'est révélée particulièrement performante et de maniement commode.

Aux Archives nationales, un contrat d'étude a été passé en vue de la conception d'une gestion informatisée du CARAN. Les résultats en ont été soumis au Comité permanent de l'informatique du ministère de la Culture.

Dans les départements, 20 services d'archives ont développé une ou plusieurs applications informatiques. On compte maintenant 56 applications opérationnelles, dont 15 viennent seulement de commencer en 1985. Douze projets étaient en outre sur le point d'être testés.

Les programmes d'informatique de gestion (27 applications) et les applications d'informatique documentaire (29 applications) s'équilibrent pratiquement. Dans le premier secteur, c'est la gestion des communications qui vient en tête, suivie par la gestion de l'espace et par celle des acquisitions, notamment en ce qui concerne les bibliothèques des services. Dans le domaine de l'informatique documentaire, 13 applications concernent le traitement de la série W, et la quasi-totalité des projets les plus avancés

concerne également les archives contemporaines. On note quatre applications relatives aux archives notariales, et seulement trois relatives à des fonds clos.

En étroite relation avec l'Association des archivistes français, l'étude d'un thésaurus pour l'informatisation de la série W a été poursuivie. Même si les premiers résultats ne répondent pas toujours à l'attente, on peut espérer que, dans un proche avenir, plusieurs secteurs de ce thésaurus pourront être proposés pour l'expérimentation. Il n'en reste pas moins qu'un doute subsiste quant au degré de complexité d'un tel instrument de travail, s'agissant de répondre à la fois aux besoins de services bien équipés en personnel et en matériel et de services où l'on demande surtout de faire face aux besoins les plus urgents. Deux points de vue restent donc toujours en présence, l'un conduisant plutôt à un thésaurus de type hiérarchisé et l'autre à un vocabulaire de type alphabétique. Les dernières recherches menées permettront, on peut l'espérer, d'harmoniser ces deux points de vue.

4. RESTAURATION DES DOCUMENTS.

L'effort d'équipement qui avait été souligné en 1984 a été poursuivi en ce qui concerne les ateliers de reliure et de restauration. Aux Archives nationales, il s'agissait surtout de mettre en œuvre la rénovation intervenue l'année précédente, et en particulier de résoudre quelques difficultés de fonctionnement liées à l'introduction de l'informatique dans la restauration des papiers. Le système est maintenant parfaitement opérationnel. Dans les départements, il faut noter la constitution de deux nouveaux ateliers de restauration (Lot-et-Garonne et Guyane) et de quatre nouveaux ateliers de reliure (Alpes-de-Haute-Provence, Lot-et-Garonne, Saône-et-Loire et Tarn-et-Garonne). On compte donc actuellement 25 ateliers de restauration, et 42 ateliers de reliure. En raison de l'insuffisance numérique du personnel, la plupart de ces ateliers n'ont pu travailler autant que le permettrait leur équipement. Force est donc de rappeler ici qu'en matière de reliure et de restauration, comme d'ailleurs en matière de microfilm, l'équipement n'est rien si du personnel compétent n'est là pour le mettre en œuvre.

Ont été reliés 413 volumes aux Archives nationales, dont 22 pour le compte d'Archives départementales, et 13 476 dans les Archives départementales, tous chiffres en progrès par rapport à ceux de l'année précédente.

L'atelier de restauration des Archives nationales a effectué en 1985 la restauration de 62 registres (contre 31 seulement en 1984), de 251 plans, cartes ou affiches (254 en 1984), 140 parchemins (122 en 1984) et 21 780 documents sur papier (14 859 en 1984). Une partie de ces restaurations ont été effectuées pour le compte des Archives départementales,

en particulier 3 771 documents sur papier. Précisons que l'atelier des Archives nationales n'a pas pour vocation de se substituer aux services départementaux qui ne possèdent pas d'atelier de restauration, mais qu'il intervient très normalement lorsque les problèmes techniques posés par une opération dépasse ce que l'équipement d'un service départemental lui permet de réaliser.

Les services départementaux eux-mêmes ont restauré environ 4 000 pièces, auxquelles il convient d'ajouter 809 pièces restaurées pour le compte des départements par des ateliers privés.

Les fonds de concours de l'État pour la restauration des documents d'archives se sont élevés en 1985 à 27 816 F. L'amélioration de la formule du fonds de concours devrait faciliter dans l'avenir la gestion de cette aide ponctuelle de l'État aux collectivités territoriales.

5. MICROFILM.

Le microfilm n'est évidemment pas le moyen de faire face à toutes les difficultés que rencontrent les services d'archives. Aucun pays ne s'est encore risqué sérieusement à cette aventure qui s'appelle le microfilmage de substitution, sinon pour des séries dont il était possible de conserver un exemplaire microfilmé alors que, de toute manière, les originaux étaient détruits ou de conservation impossible. Le microfilm reste la solution chère aux problèmes de l'archivistique contemporaine, et l'évolution des coûts ne laisse pas penser que nous allions rapidement vers le moment où le microfilmage coûtera moins cher que la construction de bâtiments pour la conservation des originaux. Malgré les automatismes introduits au niveau technique, le microfilmage suppose toujours un traitement préalable des documents, traitement sans lequel le microfilm serait pratiquement inutilisable. En revanche, on sait quels services peut rendre le microfilm à la recherche. Il est le moyen des consultations commodes malgré l'éloignement ou malgré la fragilité des originaux. Il est le matériau des documentations thématiques, régionales ou complémentaires que peuvent constituer les centres de recherche et dont on commence à reconnaître l'intérêt alors que le financement des voyages et des séjours reste la question délicate que doivent résoudre tous ceux qui ne se contentent pas de travailler sur une documentation immédiatement accessible.

Il faut à cet égard rappeler que les services d'archives peuvent répondre d'autant plus facilement à la demande des chercheurs que cette demande présente un caractère systématique et peut entrer dans le cadre des opérations de sécurité. Les ateliers de microfilmage ne sauraient en effet considérer comme prioritaires, malgré le besoin qu'en ont les chercheurs, les prises de vues à l'unité qui impliquent une longue manipulation pour la

réalisation de quelques clichés. Obligés de considérer avant tout l'intérêt général, les services ne peuvent traiter les demandes extrêmement ponctuelles que dans la mesure où celles-ci, par leur nombre, n'interdisent pas la poursuite des opérations de sécurité.

Celles-ci demeurent, il faut le rappeler, le seul moyen actuellement envisageable pour mettre les documents les plus précieux hors d'atteinte d'éventuelles catastrophes générales ou locales et pour éviter qu'une consultation massive ne détruise au fil des années les séries les plus demandées, lesquelles n'ont pas toujours été conçues pour résister à de telles manipulations.

Aux Archives nationales, les collections se sont enrichies de 52 487 mètres de film original, outre les 85 000 mètres de films réalisés à Espeyran, pour la plupart en duplication de films originaux en provenance des Archives nationales ou d'Archives départementales. Comparé aux chiffres de 1983 et 1984 (41 382 m en 1984), cette augmentation de 52 487 mètres constitue un effort que l'on doit souligner. Il en résulte que la collection générale des Archives nationales s'élève maintenant, pour Paris, à 772 095 mètres de films, soit plus de 20 millions de micro-vues. Ce chiffre, déjà considérable, doit cependant être rapporté aux quelque trois milliards de documents conservés par les Archives nationales : on voit que le microfilm ne saurait être que réservé à des fonds particulièrement précieux ou fragiles.

Parmi les microfilms de complément ainsi réalisés afin d'enrichir les collections des Archives nationales au bénéfice des chercheurs, on peut indiquer les archives de la mission mariste de Maré et le fonds de l'entreprise Panhard et Levassor.

Un microfilmage de complément très particulier a été entrepris pour certaines séries conservées rue Oudinot et dont le transfert à Aix-en-Provence est prévu pour 1986. C'est le cas des télégrammes, et du fonds des travaux publics de Polynésie. Cette action de microfilmage sera poursuivie afin que le déménagement vers Aix-en-Provence ne porte pas préjudice aux diverses études en cours dans les centres de recherche parisiens. C'est également à cette fin qu'ont été microfilmées des minutes notariales de la Section Outre-mer, et qu'a été dupliqué le microfilm de plusieurs fonds concernant la Martinique et l'Océanie.

Dans les Archives départementales, les progrès de l'équipement ont cessé avec la fin des subventions spécifiques qui avaient été, les années précédentes, accordées par l'État pour le renforcement des équipements photographiques. Il y avait 75 ateliers de microfilmage et de photographie dans les Archives départementales en 1984, et il y en a 76 en 1985 (le nouvel atelier étant celui de la Somme).

Les ateliers de microfilmage des services départementaux ont réalisé, parfois avec un appoint extérieur, un métrage total de 88 358 mètres de

film original, chiffre à peu près équivalent à celui de 1984. Il n'y a pas lieu de s'attarder sur la variation conjoncturelle des types de microfilmage, la duplication ayant beaucoup augmenté cette année alors que le microfilmage de sécurité diminuait. C'est afin de répondre à la demande des amateurs de généalogie qu'un gros effort a été fait en 1985 pour le microfilmage des registres paroissiaux et des registres d'état-civil : 31 490 mètres (pour 24 185 l'année précédente). Malgré une certaine pression de l'opinion, il ne saurait cependant être question de réserver toute la capacité des ateliers au microfilmage des seuls documents intéressant la généalogie.

ACTION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE

1. CLASSEMENTS ET INVENTAIRES.

L'année 1985 a vu l'achèvement de plusieurs centaines d'instruments de recherche, mis à la disposition du public dans les salles de consultation ou les salles spécialisées. L'achèvement de ces ouvrages signifie bien évidemment, et le public doit en avoir conscience, la réalisation antérieure des travaux de tri et de classement sans lesquels aucun inventaire n'est possible et aucun document utilisable. Les deux volumes de l'*État général des inventaires des Archives départementales, communales et hospitalières,* et le volume déjà publié de l'*État des inventaires des Archives nationales* suffisent, en procurant aux chercheurs le moyen de s'y retrouver, à donner une idée de la complexité des problèmes posés par l'inventaire et le répertoriage. Certes, l'individualisme des intellectuels est pour quelque chose dans la diversité des formes que prend cette aide à la recherche qu'est l'instrument de travail dans les Archives : fichiers, répertoires, inventaires de toutes sortes. Mais on aurait tort de sous-estimer l'effort d'adaptation accompli par les archivistes pour procurer aux chercheurs, dans le cas particulier de chaque fonds, un instrument de recherche adapté aux structures et à la nature du fonds, voire à la problématique historique qu'il engendre.

Aucune conservation ne serait possible si l'on ne pratiquait les éliminations rendues nécessaires par la croissance des masses archivistiques contemporaines et par le caractère répétitif d'une bonne partie de la documentation issue des machines à reproduire. La photocopieuse, dont on sait les problèmes qu'elle pose lors de la consultation des documents par le public, en pose de bien plus graves encore, en multipliant de manière souvent inconsidérée les stocks documentaires et les procédures administratives. En 1985, 88 départements ont éliminé au total 19 kilomètres linéaires d'archives contemporaines. Ce chiffre, qui établit à 216 mètres linéaires en moyenne les éliminations pratiquées dans un département, doit être pris à sa juste valeur : ces éliminations sont ce qu'ont pu réaliser les services dans l'état actuel de leurs moyens en personnel. Il faut le rappeler ici, l'insuffisance de personnel conduit toujours à conserver inutilement des documents qui concourent fâcheusement à l'encombrement des dépôts.

2. PUBLICATIONS.

Il n'est pas nécessaire de revenir sur la nécessité de publications à caractère traditionnel, en impression typographique. Elles ne font nullement double emploi, dans le temps et dans l'espace, avec les applications informatiques, que celles-ci permettent une interrogation conversationnelle ou le tirage de listes systématiques. Compte tenu de l'ampleur géographique de la clientèle des services d'archives (de 70 à 80 pays par an aux Archives nationales) et de la durée normale d'utilité d'un inventaire d'archives (deux à trois siècles, peut-on penser), l'impression durable et diffusable demeure le seul moyen de rendre réellement service à toutes les catégories de chercheurs. Il faut également rappeler que la consultation par microfiches, qui rend de grands services pour une recherche ponctuelle, n'est pas le moyen le plus efficace de procurer des vues d'ensemble, lesquelles sont à la base de tous les renouvellements de la problématique des recherches en sciences humaines. Il importe que ceux qui ont responsabilité d'orienter la recherche puissent prendre la mesure des ressources offertes.

Les Archives nationales ont publié en 1985 la quatrième édition du petit *Guide du lecteur,* toujours fort apprécié des chercheurs débutants et de ceux qui viennent travailler pour la première fois à Paris. On a vu sortir avec joie le tome Ier de l'*État des inventaires des Archives nationales,* lequel concerne les fonds d'Ancien Régime cités dans le tome Ier de l'*État général des fonds.* C'est délibérément, afin de faciliter le travail des chercheurs, qu'a été adopté un parti de symétrie pour les quatre volumes de l'*État général des fonds* et les quatre volumes qui composeront l'*État des inventaires.* Les autres volumes de ce dernier sont actuellement en préparation et l'on peut penser que l'un d'entre eux sortira en 1986. Outre ces deux instruments d'orientation, trois inventaires de type normal ont été publiés, auxquels il faut ajouter deux recueils de textes publiés par le Minutier central, recueils dont on sait qu'ils donnent heureusement une idée de la diversité et de la richesse des fonds notariaux. On ajoutera aussi, pour le service qu'ils rendent à l'évidence à bien des chercheurs, les catalogues de plusieurs expositions récemment organisées : en particulier *Projets pour Versailles* et *Les Huguenots.*

Citons à part, pour l'importance de cette publication, attendue dans le monde entier, la nouvelle version du livre de Michel Duchein, *Les bâtiments d'archives.* À côté de ce manuel, destiné aux professionnels de l'architecture et des archives, un ouvrage est en préparation sur les bâtiments construits en France depuis vingt ans. Il sera beaucoup plus destiné à ceux qui, de par leurs fonctions, ont à se demander ce que peut être un bâtiment d'archives.

Dans les Archives départementales, 25 instruments de recherche ont été publiés en 1985, parmi lesquels il faut saluer le *Guide des Archives de Vaucluse.* La série des Guides des Archives départementales est donc maintenant riche de 48 volumes.

Il faut enfin faire un sort particulier à la publication des actes du Congrès national des archivistes français tenu en 1983 à Angers. Par son sujet, *Bureautique et informatique,* ce volume représentera un moment de l'histoire de l'archivistique. Sans doute sera-t-il vite dépassé, et l'est-il déjà peut-être. De tels travaux auront, cependant, rendu le plus grand service en aidant à une réflexion immédiate sur les besoins et les possibilités des services d'archives à l'époque où bureautique et informatique bouleversent à la fois nos méthodes de travail et les documents que reçoivent nos dépôts.

Les publications imprimées sont donc les suivantes :

Archives nationales.

Guide du lecteur (quatrième édition). Paris, 1985, in-8°, 60 p.

Les Archives nationales. État des inventaires. Tome I. L'Ancien Régime, par Anne-Lise Rey-Courtel, avec le concours des conservateurs de la Section ancienne. Paris, 1985, in-8°, 284 p., relié.

Hommages rendus à la Chambre de France. Chambre des comptes de Paris. Série P. XIVe-XVIe siècles. Inventaire analytique. Tome III. Bailliages de Touraine, Berry, Bourbonnais, Sens, Picardie, Vermandois et Ponthieu ; hommages divers, par Jean-Pierre Babelon. Paris, 1985, in-8°, VIII-500 p.

Consulats de France en Grèce et en Turquie. Correspondance des consuls d'Athènes et de Nègrepont. 1684-1791 (Affaires étrangères BI 173, 174 et 908). Mémoires et documents des consulats de Grèce et de Turquie. 1740-1870 (Affaires étrangères BIII 412 à 415). Inventaires analytiques, par Mme Psaras et par Raïa Zaïmova, revus par Odile Krakovitch. Paris, 1985, in-8°, 128 p., carte.

Les archives des Assemblées nationales. 1787-1958. Répertoire numérique de la série C, par Jeannine Charon-Bordas. Paris, 1985, in-8°, 224 p.

Documents du Minutier central des notaires de Paris. Histoire de l'art au XVIe siècle (1540-1600). I. *Architecture, vitrerie, menuiserie, tapisserie, jardins,* par Catherine Grodecki. Paris, 1985, in-8°, 392 p., illustrations.

Documents du Minutier central des notaires de Paris, Ronsard et ses amis, par Madeleine Jurgens, à partir des dépouillements de Xénia Pamfilova. Paris, 1985, in-8°, 448 p., illustrations.

Les bâtiments d'archives. Construction et équipements, par Michel Duchein. Paris, 1985, in-8°, 256 p., dont 72 d'illustrations.

Actes du XXVIe congrès national des archivistes français. Angers, 5-7 octobre 1983. Bureautique et informatique dans les Archives. Paris, 1985, in-8°, 112 p.

Projets pour Versailles. Dessins des Archives nationales [catalogue d'exposition du musée de l'Histoire de France]. Paris, 1985, 88 p., dont 62 d'illustrations.

Les Huguenots [catalogue d'exposition du musée de l'Histoire de France]. Paris, 1985, 224 p., illustrations.

Archives départementales.

Allier : *Répertoire numérique de la sous-série 4 Q. Conservation des hypothèques. An VII-1900,* par Marie-Claude Foveau et Bernard Jacques. Yzeure, 1982, in-4°, 234 p.

Alpes (Hautes-) : *Répertoire numérique détaillé des archives communales de Gap,* par Arlette Playoust. Gap, 1985, in-8°, VI-172 p., illustrations.

Aveyron : *Série D. Collège de Rodez et autres établissements d'enseignement. Tome II. Introduction, table et fin de l'inventaire,* par Jean Delmas, et *Index (D 1 à 618),* par Henri Creyx. Rodez, 1985, in-4°, 92 p.

Manuscrits du chapitre et de l'évêché de Rodez. Manuscrits conservés aux Archives départementales et à l'Évêché, par Jean-Loup Lemaître. Rodez, 1985, in-4°, VIII-138 p., illustrations.

Gironde : *Répertoire numérique de la sous-série 4 E. État civil des origines à 1880. Tome III. Registres d'état civil de la Gironde (sauf Bordeaux) de l'an XII à 1880,* par Michel Vergne, sous la direction de Jean Valette. Bordeaux, 1985, in-8°, 422 p.

Hérault : *Archives de la ville de Montpellier. Tome XIII. Inventaire analytique.* Série BB (notaires et greffiers du Consulat, 1293-1387), par Maurice de Dainville †, Marcel Gouron, et Liberto Valls. Montpellier, 1984, in-4°, 8 et 290 p.

Isère : *Inventaire des archives du château de Vizille et de la famille Perier,* par Brigitte Blanc et Vital Chomel. Grenoble, 1985, in-8°, 156 p., illustrations.

Landes : *Répertoire numérique de la série M. Administration générale et économie du département (1800-1940),* par Bernadette Suau et Jacqueline Ursch. Mont-de-Marsan, 1985, in-4°, 400 p.

Répertoire numérique de la série N. Administration et comptabilité départementales (1800-1940), par Edmond Mouquot, sous la direction de Bernadette Suau. Mont-de-Marsan, 1985, in-4°, 64 p.

Répertoire numérique de la série Z. Sous-préfecture (1800-1940), par Jacqueline Ursch. Mont-de-Marsan, 1985, in-4°, 40 p.

Loire (Haute-) : *Répertoire numérique détaillé de la sous-série 1 C. Administrations provinciales d'Ancien Régime,* par Yves Soulingeas. Le Puy, 1985, in-4°, 256 p.

Répertoire numérique détaillé de la sous-série 4 E. Corporations et confréries sous l'Ancien Régime, par Yves Soulingeas. Le Puy, 1985, in-8°, 32 p.

Loire-Atlantique : *Archives municipales de Nantes. Cartes et plans des séries anciennes (AA-II),* par Christine Nougaret. Nantes, 1985, in-4°, 144 p., illustrations.

Maine-et-Loire : *Biographie, généalogie et histoire familiale en Anjou. Guide de recherches suivi du répertoire numérique détaillé des sources de l'état civil conservées dans le département de Maine-et-Loire,* par B. Benoist, N. Combe, B. Huchin, S. Raimbault et P. Tellier, sous la direction d'Elisabeth Verry. Angers, 1985, in-8°, 296 p., illustrations, cartes.

Meurthe-et-Moselle : *Répertoire numérique de la série L. Administrations du département, des districts et des cantons. Archives judiciaires de la Meurthe, 1790-an VIII,* par Hubert Collin. Nancy, 1985, in-4°, XII-258 p., carte.

Moselle : *Complément au répertoire numérique de la série C (administrations provinciales). Rectificatifs et additifs,* par Charles Hiegel, sous la direction de Jean Colnat. Metz, 1985, in-4°, 54 p.

Pyrénées-Orientales : *Sous-série 3 E (archives notariales). 3 E 30 à 3 E 39. Répertoires numériques,* par André Peyre, sous la direction de Sylvie Caucanas. Perpignan, 1985, in-8°, 116 p.

Rhin (Haut-) : *Le livre des bourgeois de Colmar. 1660-1789,* par Jean Bachschmidt. Colmar, 1985, in-4°, XIV-476 p.

Saône (Haute-) : *Répertoire numérique de la sous-série 2 E. Archives des notaires. Tome IV. 2 E 18749-24183,* par Jocelyne Thiriet, sous la direction de Denis Grisel. Vesoul, 1985, in-8°, 326 p.

Vaucluse : *Guide des Archives de Vaucluse,* par Michel Hayez et Claude-France Rochat-Hollard. Avignon, 1985, in-8°, 528 p., illustrations, cartes.

Yonne : Série J. *Documents entrés par voies extraordinaires. Répertoire numérique de la sous-série 1 J (pièces isolées et petits fonds). Fascicule premier,* par Claude Hohl. Auxerre, 1985, in-4°, 108 p.

Territoire-de-Belfort : *Sous-série 1 E État civil et registres paroissiaux doubles. Répertoire numérique,* par Yvette Grace. Belfort, 1985, in-4°, XVIII-334 p., illustrations, carte.

Val-de-Marne : *Catalogue des affiches conservées aux Archives départementales. Fascicule 2.* Créteil, 1985, in-4°, 3 volumes, VIII-204 *bis,* 205-365 et 366-524 p., illustrations.

Martinique : *Conseil souverain de la Martinique (série B). 1712-1791. Inventaire analytique,* par Liliane Chauleau. Fort-de-France, 1985, in-8°, 400 p.

Saint-Pierre-et-Miquelon : *Guide des sources de l'histoire de Saint-Pierre et Miquelon. Tome premier. Archives publiques de l'archipel,* par Olivier Guyot-jeannin. Saint-Pierre, 1982, in-4°, 156 p., illustrations.

Au 31 décembre 1985, étaient à l'impression, outre le tome IV de l'*État des inventaires des Archives nationales,* quatre instruments de recherche pour les Archives nationales et seize pour les Archives départementales.

Il est pratiquement impossible de recenser exactement les instruments de recherche mis à la disposition du public, sous une forme multicopiée, dans les différents services d'archives. Certains comportent plusieurs volumes, d'autres n'ont que deux pages. Mais il faut rappeler que, même si le public qu'ils peuvent intéresser ne justifie pas l'impression, la masse de ces instruments de recherche disponibles dans les salles de consultation des services d'archives publiques constitue le fruit le plus perceptible par les chercheurs de l'activité scientifique des services.

3. ACCUEIL DU PUBLIC.

L'année 1985 a vu se poursuivre l'augmentation déjà notée dans la fréquentation des salles de consultation, puisque l'on a compté aux Archives nationales 14 281 lecteurs (pour 13 443 en 1984 et 12 987 en 1983) correspondant à 60 013 séances de travail. La venue d'un même lecteur dans plusieurs services départementaux ou nationaux interdisant une addition pure et simple des présences, on peut cependant signaler que la moyenne nationale est de 1 070 chercheurs différents par département, ce qui correspond à 5 500 séances de travail. On a compté 7 936 chercheurs dans la salle de lecture des Archives de la Haute-Garonne, 4 500 dans celle des Archives départementales de Paris, et plus de 2 000 dans celles du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique, du Nord et de la Martinique. Des raisons particulières expliquent généralement ces différents chiffres, tenant parfois à l'émergence d'un type conjoncturel de recherches administratives ou à une orientation scientifique nouvelle des recherches universitaires.

La Cité des archives contemporaines devient peu à peu familière aux chercheurs. On en a déjà vu 88 en 1985, grâce à la mise en place d'un service permanent de la salle de lecture, désormais ouverte trois jours par semaine. Il est évident que cette ouverture s'accentuera puisque les documents conservés à la Cité de Fontainebleau seront de plus en plus normalement consultables en raison de leur âge.

Le nombre des étrangers qui ont fréquenté les Archives en France semble avoir diminué en 1985 : 773 nouveaux inscrits aux Archives natio-

nales, se répartissant entre 62 nationalités (859, en 1984, pour 70 nationalités). Comme toujours, les plus forts contingents viennent des États-Unis, d'Allemagne fédérale, de Grande-Bretagne, d'Italie, du Canada, de Belgique, des Pays-Bas et de Suisse. À Aix-en-Provence, on ne s'étonnera pas que les chercheurs venus d'Afrique du Nord, d'Afrique Noire, de l'océan Indien, d'Amérique du Nord et d'Extrême-Orient soient relativement nombreux, étant entendu que les Français restent encore la majorité (62 %). Le transfert à Aix-en-Provence des archives jusqu'ici conservées rue Oudinot à Paris viendra, au cours des prochaines années, modifier dans son volume global, comme dans ses équilibres géographiques, ce public dont l'évolution à moyen terme est difficilement prévisible.

Le mouvement de grève qui a affecté les Archives nationales au début de 1985 interdit toute comparaison entre les chiffres de communications de cette année et ceux des années précédentes. L'augmentation globale du nombre des chercheurs laisse penser que la croissance observée depuis plusieurs décennies s'est poursuivie, comme elle se poursuit dans les Archives départementales, où l'on note une progression de 6 % en une seule année. Si l'on retient que la moyenne des communications dans les Archives départementales est de 18 500 articles par département, et que 43 départements se situent au-dessus de cette moyenne, on peut mesurer la charge qui incombe à ce titre au personnel des Archives. Bien que le phénomène soit compréhensible, on peut regretter que, trop souvent, le public ne juge de l'activité des services d'archives et des archivistes qu'en fonction des communications à la salle du public, en oubliant que celles-ci ne peuvent être que le résultat du travail considérable mené en amont, depuis la collecte jusqu'à l'inventaire. Et, pour donner une idée de l'activité des services de communication, peut-être faut-il indiquer à ceux qui s'étonnent d'une attente de quelques quarts d'heure, que les Archives nationales, malgré cinq mois de grève partielle, ont communiqué 176 763 articles (pour 181 611 l'année précédente), ce qui signifie plus de 350 000 manipulations dans les deux sens à travers les 350 kilomètres de rayonnages que représentent les différents dépôts de Soubise-Rohan. Dans les Archives départementales, plus de 40 000 articles ont été communiqués dans l'Aisne, dans la Gironde, dans le Nord, dans le Pas-de-Calais, dans le Rhône, à Paris, en Seine-Maritime. Au total, les Archives départementales ont communiqué 1 852 593 articles d'archives, auxquels il convient d'ajouter 237 765 autres communications, ce qui porte le total des communications à 2 090 358 pour l'ensemble des départements. Si l'on s'en tient aux articles d'archives, l'ensemble des Archives nationales et départementales a assuré la communication de plus de deux millions d'articles.

Dans le même temps, la Cité des archives contemporaines de Fontainebleau a communiqué aux différentes administrations versantes 34 051 articles, pour 27 543 l'année précédente. Ces deux chiffres se passent de commentaire.

La consultation par microfilm ne cesse d'augmenter, tant en raison des demandes du public, fort heureux de trouver sous forme microfilmée une documentation lointaine, que par l'application des mesures de sécurité prises pour les documents fragiles ou trop souvent demandés. Aux Archives nationales, ont été communiquées 15 077 bobines, pour 14 237 en 1984 et 12 319 en 1983. La même croissance affecte la plupart des services départementaux, et l'on doit noter la part qu'a à cette croissance la raréfaction relative des communications avec déplacement. Le public, dans sa grande majorité, comprend les raisons pour lesquelles les services d'archives répugnent à laisser voyager des documents originaux, irremplaçables par définition.

Même si la demande est encore loin d'être satisfaite, si tant est qu'elle puisse l'être un jour, on note également la multiplication des reproductions effectuées à l'intention des chercheurs. Aux Archives nationales, cinq photocopieuses ont fonctionné pour le service du public, effectuant au total un demi-million de photocopies. L'équipement inégal des différents départements introduit sur ce point de sensibles différences, et le public comprend souvent mal que, la délivrance d'une photocopie n'étant pas un droit, deux demandes semblables puissent être, l'une satisfaite dans un département, l'autre repoussée dans un autre. Même si la photocopieuse est un instrument utile pour qui mène des recherches historiques, il reste encore à faire comprendre au très grand public que la recherche ne saurait être assimilée à la simple constitution de dossiers de photocopies.

On connaît le problème posé par la consultation des documents les plus récents, soumise à dérogation. Tous ceux qui ont une expérience de l'archivage savent que cette procédure est la seule qui ne mette pas en péril, par une divulgation inconsidérément rapide, la collecte et la conservation de documents délicats de la vie politique et économique. Le nombre des demandes a légèrement augmenté en 1985 : 229 dossiers ont été instruits pour les Archives nationales, 253 pour l'ensemble des Archives départementales. Quinze refus, fondés sur l'absence d'accord du service versant, ont été justifiés par la protection des vies privées. Quant aux demandes satisfaites, certaines concernaient d'importants ensembles documentaires, d'autres étant limitées à une seule pièce. Aucune statistique à cet égard ne serait significative.

4. ACTION CULTURELLE.

Le musée de l'Histoire de France a présenté aux Archives nationales une exposition consacrée à Antoine de Saint-Exupéry, puis, à l'occasion du troisième centenaire de la révocation de l'édit de Nantes, une exposition « Les Huguenots », exposition complétée par un montage audiovisuel qui a connu un vif succès. Dans le même temps, ont été présentées dans les

salons de l'Hôtel de Soubise deux petites expositions destinées à mettre en valeur les ressources des Archives nationales dans le cadre plus vaste de colloques internationaux. L'une était consacrée à « Louis XIV et l'urbanisme royal parisien », l'autre aux « Projets pour Versailles ».

Le 32e concours de l'historien de demain a eu pour thème « La fête, 1600-1814 ». Après une sélection sévère à l'échelle départementale, 136 dossiers ont été retenus au niveau national, provenant de 42 départements.

Comme toujours, les Archives nationales ont participé, par des prêts quelquefois essentiels, à un grand nombre d'expositions organisées par d'autres établissements ou organismes. Le troisième centenaire de la révocation de l'édit de Nantes a en particulier été l'occasion d'échanges importants avec la Confédération helvétique et les Pays-Bas.

En liaison avec l'activité des services éducatifs des différents départements, nombre d'expositions ont été présentées par les Archives départementales avec pour thème « La fête ». De même, bien des départements ont-ils commémoré d'une manière ou d'une autre le troisième centenaire de la révocation de l'édit de Nantes, ou le quarantième anniversaire de l'armistice de 1945. Parmi les thèmes généraux, trois départements ont présenté une exposition sur l'histoire de l'écriture, et neuf départements ont organisé une présentation systématique de leur activité et de leurs ressources à travers une exposition « Les Archives ».

Au total, les services d'archives départementaux ont présenté en 1985, dans 67 départements, 166 expositions. Sur cet ensemble, on observera que 63 expositions ont été itinérantes, avec le profit que l'on sait pour les populations ne jouissant pas d'un accès commode aux chefs-lieux.

Les services d'archives, et particulièrement les services départementaux, ont continué de jouer un rôle exceptionnel dans l'animation de la vie culturelle. On sait leur place dans la vie des sociétés savantes, et l'on connaît leurs relations privilégiées avec les instituts régionaux ou départementaux de documentation pédagogique. Nombre de publications didactiques, livrets, pochettes ou spectacles audiovisuels, témoignent de cette fructueuse coopération.

Les actions de formation et d'initiation à la recherche historique organisées par les Archives nationales et départementales au bénéfice des amateurs connaissent toujours le même succès. À l'initiation à la simple lecture des écritures anciennes, s'est ajoutée progressivement une véritable formation méthodologique, en particulier par la présentation des inventaires. Pour les seules Archives nationales, on a compté en 1985 une centaine d'amateurs assidus aux cours d'initiation, et une soixantaine aux cours de perfectionnement constituant une deuxième année de formation. Dans le cadre départemental, de semblables actions sont menées, pour lesquelles la gamme s'étend, de l'aide personnalisée au chercheur isolé dans un petit

service à l'organisation de véritables enseignements, tels qu'on en rencontre dans 31 départements. D'intéressantes initiatives ont été prises en direction de nouveaux publics dans une trentaine de départements.

Il convient de noter ici la place de plus en plus grande prise par les Archives communales dans la vie culturelle de leur ville. On y rencontre des expositions significatives, des services éducatifs actifs et une intelligente mise en valeur du patrimoine historique, menée dans une heureuse complémentarité avec les services départementaux voisins.

À l'échelle nationale, la Délégation aux Célébrations nationales a joué son rôle d'incitation et de coordination dans nombre de manifestations, particulièrement autour de quelques commémorations inspirées par le calendrier. Il s'est agi en tout premier lieu du centenaire de la mort de Victor Hugo, du troisième centenaire de la révocation de l'édit de Nantes, du quatrième centenaire de la naissance de Richelieu et de la mort de Ronsard. La Délégation est également intervenue dans des cas aussi différents que le tricentenaire du Code noir, le centenaire de l'École nationale de la France d'outre-mer, le bicentenaire de l'expédition de La Pérouse, le centenaire de la découverte de la vaccination anti-rabique, celui de la naissance de François Mauriac et d'André Maurois, le centenaire de la statue de la Liberté, et le millénaire de la ville de Montpellier.

Ce bilan de l'activité culturelle des services ne doit pas faire oublier qu'une bonne partie du rayonnement culturel des services d'archives tient au rayonnement personnel de leurs membres. Les publications des archivistes, les articles qu'ils donnent éventuellement à la presse d'information ou spécialisée, leur participation aux émissions culturelles de la radio et de la télévision, les conférences qu'ils donnent dans le cadre des organismes et des associations les plus divers, tout cela contribue à une meilleure connaissance par le public de ce monde, encore trop mystérieux pour beaucoup, que sont les Archives d'un pays aussi riche en histoire que la France.

RELATIONS INTERNATIONALES

La participation de la France à la vie internationale du monde archivistique s'ordonne traditionnellement selon trois axes : relations bilatérales avec d'autres administrations d'archives, relations coordonnées au sein du Conseil international des Archives, accueil de chercheurs étrangers. Sans revenir sur cet accueil, il convient de rappeler que les services d'archives français sont, de ce fait, en relations régulières avec une cinquantaine de pays et en relations épisodiques avec une cinquantaine d'autres. Comme pour les chercheurs français, une importante correspondance double la fonction de conseil assumée sur place au bénéfice des chercheurs étrangers de passage. Cette correspondance est particulièrement importante avec les États-Unis et le Canada, avec les pays voisins d'Europe occidentale et, en ce qui concerne le Centre d'archives d'outre-mer d'Aix-en-Provence, avec les pays de l'Afrique francophone.

Les archivistes français ont continué de tenir une place essentielle dans les travaux du Conseil international des Archives et des différents organismes qui gravitent autour de celui-ci. Le directeur général des Archives de France est d'ailleurs, depuis 1984, vice-président du Conseil international des Archives.

La France a donc été présente à de nombreuses réunions de travail, aussi bien aux réunions de gestion du Conseil international, comme le Comité exécutif d'Ottawa ou le Bureau de Belgrade, qu'aux réunions du Comité des publications à Vienne, du Comité de reprographie à Nantes, du groupe de travail sur les archives audiovisuelles, etc. La France était naturellement présente à la Conférence internationale de la Table ronde réunie en octobre 1985 à Austin, Texas. Elle a pris part aux travaux du séminaire international tenu à Vienne sur les problèmes posés par la construction des bâtiments d'archives, du groupe de travail international constitué pour l'étude des questions spécifiques relatives aux archives de l'architecture, des journées informatiques organisées à Turin par la direction des Archives d'Italie et de la Commission de publications du Centre international d'études sur l'histoire des Balkans.

Des missions ponctuelles ont été effectuées par des experts français dans plusieurs pays, en particulier aux États-Unis, au Mali, aux Comores.

Comme chaque année, le stage technique international a accueilli au nombre de ses quarante-trois stagiaires, et à côté de leurs collègues français, vingt-six archivistes étrangers dont treize boursiers du gouverne-

ment français. Treize pays étaient représentés à ce stage de 1985 : Albanie, Allemagne fédérale, Bulgarie, Canada, Canada (Québec), Espagne, États-Unis, Haïti, Italie, Liban, Mexique, Pologne, Tchad, Tchécoslovaquie. De nombreux archivistes étrangers ont, d'autre part, visité les services d'archives français, parmi lesquels il faut noter, à côté de diverses personnalités, les membres de l'Institut autrichien de la recherche historique dont on sait qu'il est l'un des plus anciens et des plus prestigieux établissements de formation scientifique et technique des archivistes.

La préparation du prochain Congrès international des Archives, qui se tiendra à Paris en août 1988, a naturellement occupé bien des archivistes français qui ont une part à la préparation ou auront part aux travaux du congrès. Tant pour la préparation matérielle de cette réunion, qui groupera plus d'un millier de participants, que pour l'élaboration des documents scientifiques qui serviront de base à la discussion, les spécialistes français ont été, déjà, largement mis à contribution. C'est d'ailleurs afin de mieux assurer la préparation du congrès international que l'on a choisi de consacrer dès 1985 les travaux du congrès national des Archives au thème qui sera celui du congrès international : « les nouvelles archives ». Ainsi les services d'archives français pourront-ils offrir à la communauté internationale, en 1988, le fruit de leur réflexion et de leur expérience, et seront-ils à même de profiter de la manière la plus efficace de cette vaste concertation et de cette mise en commun des expériences du monde entier que doit être un congrès international.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

MOYENS.

Budget 7
Personnel 8
Bâtiments 9

LES FONDS D'ARCHIVES.

Archives publiques 12
Archives privées 13
Informatique 14
Restauration des documents 15
Microfilm 16

ACTION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE.

Classements et inventaires 19
Publications 20
Accueil du public 24
Action culturelle 26

RELATIONS INTERNATIONALES 29

IMPRIMERIE NATIONALE. — 6 026004 T 64

Diffusé par

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

29-31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07

ISBN 2-86000-122-0

20 F